

COMMENT RÉMUNÉRER UN INTERVENANT OCCASIONNEL DANS UNE ASSOCIATION ?

Gérer une association implique de nombreux aspects administratifs, dont le paiement des professeurs, musiciens, arbitres... Que vous organisiez des ateliers ou des manifestations, il est essentiel de comprendre comment rémunérer un intervenant occasionnel dans une association, tout en respectant le cadre légal.

Public cible :

Acteurs associatifs essonniens (hors adhérents)

Format :

3 heures de 18h à 21h

Prérequis :

Etre un acteur associatif essonnien

Objectifs :

Comprendre comment rémunérer un intervenant tout en respectant le cadre légal

Contenu de la formation

I - Les principales options

- Le contrat de travail salarié
- Le cachet pour les intermittents
- Le guichet unique spectacles occasionnels (GUSO)
- Le statut d'auto-entrepreneur
- Le bénévolat ou les défraiements
- Le portage salarial
- Le Chèque Emploi Associatif (CEA)
- Les sportifs (arbitres, éducateurs sportifs...)

II - Les démarches administratives

- Déclarer l'emploi
- Établir un contrat ou une convention
- Respecter les obligations fiscales
- Immatriculation aux différentes caisses de cotisations
- Paiement des cotisations sociales
- Emettre des fiches de paie etc...